

## Règlement concours de nouvelles 2020

Les bibliothèques de Cézac, Civrac-de-Blaye, Laruscade, Saint Mariens, Saint Savin, Saint Yzan de Soudiac et le Centre Intercommunal d'Action Culturelle organisent un concours de nouvelles.

### **Préambule**

Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'évènement au coeur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.

### **ARTICLE 1 :**

Ce concours est ouvert à tout auteur, de plus de 18 ans.

### **ARTICLE 2 :**

Sont exclus de ce concours les membres du jury.

### **ARTICLE 3 :**

Le concours sera doté de trois prix principaux, sous forme de bon cadeau à la librairie l'Abécédaire de Cavignac.

Les concurrents autorisent le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication (cf Annexe 1 Autorisation de reproduction d'une œuvre).

### **ARTICLE 4 :**

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée, individuelle et comporter un titre.
- être écrite en français, anonyme, soignée, dactylographiée sur feuille format A4, en police Arial et **taille 12, paginée et comporter 4 pages maximum**.
- la nouvelle est un récit court. Cependant, plus que sa longueur, c'est bien davantage la concision et l'efficacité de son écriture qui la caractérisent. En règle générale, les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son action est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement : c'est ce que l'on appelle la chute.

### **ARTICLE 5 :**

Le thème de ce concours est : « ***Je fais souvent ce rêve étrange...*** ».

***Le texte devra impérativement commencer par l'intitulé du thème.***

## **ARTICLE 6 :**

Les textes doivent être codés au moyen de deux lettres et de deux chiffres qui seront inscrits en haut et à droite de chaque page.

## **Article 7 :**

➤ Participation par envoi postal à :  
Médiathèque de Saint Mariens  
Place du 19 mars 1962  
33620 SAINT MARIENS

La candidature ne sera retenue qu'à réception des documents suivants :

- la nouvelle
- une feuille portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur, son numéro de code et le titre de sa nouvelle que l'auteur certifiera inédite et personnelle
- une enveloppe timbrée à l'adresse de l'auteur
- l'attestation de droit de reproduction signée (annexe 1)

➤ Participation par mail à : [mediatheque.saintmariens@orange.fr](mailto:mediatheque.saintmariens@orange.fr)

La candidature ne sera retenue qu'à réception des documents suivants :

- la nouvelle sous format numérique (PDF de préférence), avec pour nom de fichier le titre de la nouvelle, sans accent, sans espace et sans le nom de l'auteur (exemple : "Ungrandevenement").
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur, son numéro de code et le titre de sa nouvelle dans le corps du mail ou sur document joint
- l'attestation de droit de reproduction signée et scannée (annexe 1)

Tout dossier incomplet ou envoyé après le **30 septembre 2020** ne sera pas pris en compte.

Attention :

- Un même participant ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
- Une nouvelle peut être faite à plusieurs. Dans ce dernier cas, les auteurs devront préciser le nom du participant destinataire du prix éventuel.

## **ARTICLE 8 :**

La nouvelle et les autres documents requis seront adressés au plus tard le **30 septembre 2020**.

## **ARTICLE 9 :**

Les manuscrits ne seront en aucun cas restitués aux concurrents.

## **ARTICLE 10 :**

Tous les concurrents seront conviés à la remise des prix qui aura lieu le **vendredi 29 janvier 2021 à la salle multimédia du Centre Culturel, 20 rue Jacques Vergeron, 33920 Saint Savin.**

## **ARTICLE 11 :**

Les membres du jury seront guidés dans leur choix par un ensemble de critères communs : respect du thème, originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire. Le jugement est sans appel.

*Dans le cadre du concours de nouvelles 2020 du réseau des bibliothèques  
de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde*

## **Annexe 1**

# **Autorisation de reproduction d'une œuvre**

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Résidant : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Déclare être l'auteur(e) de l'œuvre intitulée .....

déposée auprès du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, dans le cadre de l'édition 2020 du concours de nouvelles.

Le réseau des bibliothèques est composé du Centre Intercommunal d'Action Culturelle de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, des bibliothèques et de leur commune : Civrac de Blaye, Cézac, Donnezac, Laruscade, Saint Mariens, Saint Savin et Saint Yzan de Soudiac.

- Déclare autoriser les membres du réseau des bibliothèques et leur commune à exploiter et à utiliser librement l'œuvre dans le respect du code de la propriété intellectuelle, et sans but lucratif.
  - Déclare que l'œuvre que je présente est libre de droit.
  - Déclare ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette œuvre à titre exclusif à un tiers.
  - Déclare décharger les organisateurs du concours de toute revendication, réclamation ou éviction, tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de l'œuvre.
- Les membres du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde informent le participant que son œuvre est susceptible :



- d'apparaître dans les publications du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (magazines et journaux communautaires et municipaux, sites Internet de la Communauté de Communes et des communes, page facebook de la Communauté de Communes et des communes)

- d'apparaître dans tout type de publication dans les médias dans le cadre de la diffusion et de la promotion annuelle du concours

- d'être intégrée dans un recueil des textes lauréats du concours, voire imprimée et diffusée dans les bibliothèques du réseau

- de faire l'objet d'une lecture captée en audio/vidéo pour être diffusée via tous les supports de communication existants des différents membres du réseau.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement les membres du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'auteur peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

*Les informations recueillies par les membres du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion dématérialisée du concours de nouvelles.*

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant le Centre Intercommunal d'Action Culturelle au 05.57.58.67.18 ou par mail à [culture@latitude-nord-gironde.fr](mailto:culture@latitude-nord-gironde.fr).*

*Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.*

Fait à ..... , le .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)